

## Recommandations pour le 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement

### Recommandations générales et grands principes

- ✓ Coordination SUD salue la proposition de la Commission d'augmenter les montants pour le 11<sup>ème</sup> FED à hauteur de 34,2 milliards d'euros, et appelle le gouvernement français à soutenir ce montant.
- ✓ La budgétisation du FED permettrait davantage de transparence et de cohérence. Cependant, elle ne doit pas être promue pour des raisons uniquement budgétaires et si les garanties nécessaires ne sont pas en place (dialogue avec les pays ACP, stratégie précise, etc.). Dans les conditions actuelles, cela entraînerait une baisse considérable du budget développement.
- ✓ L'accord de Cotonou doit rester le cadre de référence du 11<sup>ème</sup> FED. La mise en œuvre du Programme politique pour le changement et de la différenciation doit être pleinement cohérente avec la lettre et l'esprit de cet accord qui a une valeur juridique supérieure.
- ✓ Les projets et actions financés par le FED doivent favoriser la réalisation des droits humains.
- ✓ Les politiques de l'UE doivent tenir compte des objectifs de la politique de développement menée dans les pays ACP. La cohérence des politiques pour le développement est une obligation juridique du Traité de Lisbonne mais aussi de l'Accord de Cotonou dont l'article 12 prévoit l'information et la consultation des pays ACP « lorsque la Communauté envisage de prendre une mesure susceptible d'affecter les intérêts des Etats ACP ».
- ✓ Conformément à l'Accord de Cotonou, la participation de la société civile doit être prévue dans tout le cycle du FED. Il est notamment crucial que l'UE implique les organisations de la société civile (OSC) suffisamment en amont de la phase de programmation de l'aide. Il est difficile pour les OSC de suivre le processus de négociations du 11<sup>ème</sup> FED de par son manque de transparence et de prévisibilité (processus de décision et calendrier difficiles à connaître, etc.).

### La différenciation peut-elle vraiment être appliquée aux pays ACP ?

Pour Coordination SUD, l'application de la différenciation aux pays ACP n'est pas claire et demande une certaine vigilance. En tant que deuxième contributeur au FED, le gouvernement français devrait :

- ✓ **Pousser la CE à préciser son approche de la différenciation appliquée aux pays ACP**, sa stratégie, les critères qui seront utilisés, et à les soumettre à un véritable débat avec les Etats membres, les pays ACP et leurs sociétés civiles, conformément aux dispositions de l'Accord de Cotonou.
- ✓ S'investir activement dans la définition d'une stratégie spécifique pour les pays ACP afin d'éviter une application inadaptée des critères proposés dans le Programme pour le changement. **Les critères ne doivent pas être basés uniquement sur le niveau de revenu des pays mais doivent prendre en compte les aspects multidimensionnels de la pauvreté** (dont les inégalités). Les critères de vulnérabilité et de fragilité seront importants à prendre en compte pour certains pays/petites îles qui peuvent afficher un PIB assez élevé par rapport à d'autres pays mais qui sont sujets à une vulnérabilité importante (catastrophe naturelle, dépendance et fragilité de l'économie, etc.)

### Place des secteurs sociaux de base

Le développement humain et la croissance inclusive ne peuvent être atteints sans une population éduquée et en bonne santé. L'affectation de 20% qui avait été introduite en 2007 dans les lignes budgétaires pour la coopération avec les pays en développement d'Asie, d'Asie centrale, le Moyen-Orient et en Amérique latine a été maintenue et étendue aux pays ACP dans le budget 2008 de l'UE<sup>1</sup>. Pourtant, l'UE n'a consacré que 3,5% des fonds à l'aide bilatérale en santé dans les pays ACP et la situation de l'accès aux soins et à l'éducation reste alarmante dans de nombreux pays. Des investissements dans ces secteurs ainsi que dans les secteurs essentiels de l'eau, de l'assainissement et de l'alimentation, sont plus qu'indispensables. Les Conclusions du Conseil européen de mai 2012 sur le Programme pour le changement réaffirment le soutien aux secteurs sociaux à travers une affectation d'au moins 20 % de l'aide de l'UE pour l'inclusion sociale et le développement humain centrés en premier lieu sur la protection sociale, la santé et l'éducation, et incluant l'accès des pauvres aux ressources telles que l'eau et l'alimentation.

### Coordination SUD appelle le gouvernement français à :

- ✓ **Défendre une affectation d'au moins 20% du 11<sup>ème</sup> FED à la santé et l'éducation de base**, (plutôt qu'une définition trop large de 20% dédiés à l'inclusion sociale et au développement humain

<sup>1</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:071:1333:1336:EN:PDF>

tel que le propose la Commission européenne) et **porter l'allocation de fonds additionnels conséquents pour l'eau, l'assainissement et l'alimentation**, services sociaux de base.

- ✓ **Inciter la Commission Européenne**, en conformité avec les principes d'efficacité de l'aide, à **augmenter la redevabilité et la transparence du FED** envers le Parlement Européen, les États membres et les citoyens européens. Ce, en exigeant une **évaluation annuelle détaillée des progrès réalisés sur l'objectif des 20% de l'aide européenne alloués à la santé et l'éducation de base** et sur les fonds additionnels alloués à l'eau, l'assainissement et l'alimentation, en conformité avec les engagements pris antérieurement.

### **Instituer la Facilité Eau comme outil permanent ciblé vers les plus démunis**

La Facilité Eau, qui finance des programmes spécifiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, a été créée en 2005 sur un reliquat du 9<sup>ème</sup> FED<sup>2</sup>. Jouant le rôle d'effet levier pour d'autres cofinancements et répondant aux attentes des acteurs locaux, cet instrument a démontré sa pertinence et a connu un fort succès. Ainsi, selon l'UE, la 1<sup>ère</sup> Facilité Eau a permis à 14,5 millions de personnes d'avoir accès à une eau potable dont 3,5 millions ont aussi bénéficié d'un accès à un assainissement amélioré. Il apparaît donc nécessaire de l'instituer comme un outil permanent de la Commission Européenne, doté d'un financement à la hauteur de l'enjeu. Cela permettra aussi d'améliorer le taux de contractualisation, actuellement très faible malgré un travail conséquent et coûteux de la part des ONG et autorités locales.

Afin de continuer à faire progresser le secteur, et alors que l'eau et l'assainissement n'apparaissent pas comme des priorités du Programme pour le changement, **Coordination SUD recommande de :**

- ✓ **Pérenniser la Facilité Eau** au-delà des OMD 2015 ;
- ✓ **Stabiliser le montant de la Facilité Eau à hauteur de la 1<sup>ère</sup> Facilité** (2005, sur 5 ans), c'est-à-dire à un montant de 500 millions d'euros ou renouveler ce fonds tous les 2 ans ;
- ✓ **Cibler davantage les zones géographiques** à desservir, à savoir les pays, les territoires et les populations les plus démunis, comme c'est le cas pour d'autres appels à propositions.

### **Sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire et l'agriculture font partie des priorités du Programme politique pour le changement. Coordination SUD demande donc au gouvernement français de :

- ✓ **Promouvoir une augmentation des fonds du FED destinés à l'agriculture familiale** qui est pratiquée par la majorité des populations des pays les plus pauvres (60 à 80% en Afrique de l'Ouest par exemple), et porter une attention particulière à **l'amélioration de la situation des femmes** dans ce secteur.
- ✓ **Veiller à ce que le 11<sup>ème</sup> FED contribue à renforcer le soutien aux organisations paysannes** tant dans le domaine des services qu'elles rendent à leurs membres que, que dans celui de leur capacité à participer à l'élaboration des politiques publiques relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

### **Gouvernance**

La gouvernance ressort comme une des priorités du Programme politique pour le changement et devrait ainsi faire partie des priorités des instruments. Cet accent mis sur la gouvernance est positif, à condition que l'approche ne se résume pas à une approche restrictive de la gouvernance et à l'imposition de conditionnalités politiques et économiques unilatérales mais que soit promu un véritable dialogue politique avec les pays partenaires et les différentes parties prenantes. Coordination SUD recommande de :

- ✓ **Revoir l'approche de la gouvernance développée dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED** qui a montré ses limites (profils gouvernance, allocation d'une tranche incitative, cf. rapport de Coordination SUD<sup>3</sup>). Les négociations sur le 11<sup>ème</sup> FED devraient être l'occasion de mettre en débat, avec les pays ACP et les parties prenantes, l'approche de la gouvernance promue sous le 10<sup>ème</sup> FED, notamment dans le but d'améliorer le dialogue sur la gouvernance avec les pays ACP et de favoriser la mise en place de processus endogènes de définition et suivi de la gouvernance.
- ✓ **La gouvernance ne doit pas se limiter à une approche traditionnelle** (lutte contre la corruption, Etat de droit, etc.) **mais englober également les aspects sectoriels**. Avoir des systèmes de santé et éducatifs performants participe également à une bonne gouvernance.

**Avec la contribution d'Avocats pour la santé dans le monde et de la Coalition Eau :**



<sup>2</sup> Deux Facilités Eau ont été lancées (1<sup>ère</sup> Facilité Eau de 500 millions d'euros sur le 9<sup>ème</sup> FED, de 2005 à 2010; 2<sup>ème</sup> Facilité Eau de 200 millions d'euros, soit 40% du montant de la 1<sup>ère</sup> Facilité, sur le 10<sup>ème</sup> FED-2008-2013 mais en réalité démarrée en 2010). Cette Facilité permet à tous types d'acteurs, européens ou des pays ACP, acteurs locaux ou nationaux, de mobiliser directement des fonds de l'UE pour faire progresser le secteur de l'eau et de l'assainissement.

<sup>3</sup> [http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/CSUD-rapport\\_FED\\_francais-2.pdf](http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/CSUD-rapport_FED_francais-2.pdf)